Réception par le préfet : 25/06/2021 Publication : 25/06/2021



Ecole supérieure d'art et design <>

# <u>Conseil d'Administration du 15 juin 2021</u>

## Délibération n°2021-14

# Approbation du budget supplémentaire 2021

- Le budget supplémentaire proposé a pour objet :
  - de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2020.
  - de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
  - de procéder à l'inscription de plusieurs recettes supplémentaires.
  - d'annuler des recettes et des dépenses au pôle diffusion en raison du report de la biennale
  - d'ajuster certains chapitres pour couvrir des besoins de financement

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2021 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

\*\*\*

## 1/ Budget supplémentaire 2021 - section de fonctionnement

#### 1.1 Affectation du résultat net disponible

Le résultat net disponible en déficit de **5227,29** € est affecté aux dépenses de fonctionnement des moyens généraux.

#### 1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2020, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de 433 600,01 € dont 276 645,00 € prévus pour l'organisation de la biennale 2021. 156 955,01 € doivent être réintégrés sur 2021, pour couvrir les dépenses des projets correspondants qui seront conduits sur l'année.

En raison du report de la biennale en 2022, le PCA correspondant sera repris au budget 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200023521-20210615-2021-14-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2021 Publication : 25/06/2021

Pour l'autorité compéten Pour l'été pôle « Relations internationales » :



- 49 282,40 € pour la mobilité ERASMUS
- 5 000 € pour la mobilité DRAC

Ces recettes sont inscrites respectivement aux articles 7478 et 74718 et les dépenses aux articles 6251 et 6574.

## Pour le pôle « diffusion » :

• 5 000 € pour la coproduction de l'exposition « dépliages » en partenariat avec Lille Design.

Cette recette est inscrite à l'article 70688 et les dépenses correspondantes à l'article 611.

## Pour le pôle « Plateforme de recherche » :

- 9 363,60 € pour le projet « concepto ».
- 20 000 € pour le colloque recherche Biennale
- 33 000 € pour les projets de recherche (en unités design et numérique)
- 10 000 € pour le projet « arts & crafts »

Ces recettes sont inscrites à l'article 70688 et les dépenses correspondantes à l'article 611.

## Pour le pôle « Accompagnement » :

12 480 € pour le projet « émergence design ».

Cette recette est inscrite à l'article 70688 et les dépenses correspondantes à l'article 611.

## Pour le pôle « ESADSE » :

12 829,01€ pour des projets en faveur des étudiants dans le cadre du CVEC

Cette recette est inscrite à l'article 7478 et les dépenses correspondantes à l'article 6574.

## 1.3 Inscription de nouvelles recettes et des dépenses correspondantes

#### Pour le pôle « Relations internationales » :

• 230 608 € de l'agence Erasmus (financement européen) pour le projet « Digital tools for creative collaboration ». Ce projet débutera en septembre 2021, se terminera en 2023 et bénéficiera d'une subvention totale de 288 260,00 €.

En partenariat avec Estonian Academy of Arts (EKA), Tallinn, Estonia et University of Applied Sciences (HfG), Schwäbisch-Gmünd, Germany, l'ESADSE est porteur d'un projet de 2 ans subventionné par Erasmus+ intitué **Digitital Tools for Creative Collaboration** pour favoriser la préparation à l'éducation numérique dans l'enseignement supérieur.

Cette recette est inscrite à l'article 7477 et les dépenses correspondantes aux articles 611, 6068, 6251, 64131 et 6574 (pour les reversements).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200023521-20210615-2021-14-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2021 Publication : 25/06/2021

# Pour l'autorité compétage par ditégation e « ESADSE » :



• 20 000 € de la DRAC pour soutenir les activités du pôle numérique.

Cette recette est inscrite à l'article 74718 et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6068.

## 1.4 Annulation dépenses / recettes biennale suite au report de l'édition 2021

Le report de la biennale 2021 sur 2022 oblige à procéder aux annulations de recettes et de dépenses suivantes :

Le montant total annulé est de 2 153 000 €.

#### En recettes:

-	Recettes propres (billetterie, boutique)	- 758 000 €
_	Partenariats	- 440 000 €
-	Subventions Région AURA	- 535 000 €
-	Subvention Conseil départemental	- 120 000 €
-	Subvention SEM	- 300 000 €

## En dépenses :

-	Dépenses de fonctionnement	- 2 050 000 €
	Dépenses de RH	- 103 000 €

## 1.5 Ajustement de certains chapitres

L'exécution budgétaire montre la nécessité de procéder aux ajustements entre chapitres suivants :

- 77 000 € du chapitre 011 au chapitre 65
- 50 000 € du chapitre 011 au chapitre 67
- 121 000 € du chapitre 011 au chapitre 012

## 2/ Budget supplémentaire 2021 - section d'investissement

**19 359,97** € du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle ESADSE.

042-200023521-20210615-2021-14-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2021 Publication : 25/06/2021

# Pour l'autorité compétent 37ª En synthèse :



## 3.1 Pour la section de fonctionnement

	Budget supplémentaire	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
BP 2021		11 153 232,00 €	11 153 232,00 €
	Affectation du résultat		5 227,29 €
	Pôle services mutualisés	5 227,29 €	
	Reprise PCA	156 955,01 €	,
	PCA pôle Relations internationales		54 282,40 €
	PCA pôle Diffusion		5 000,00 €
	PCA pôle P.D.R.		72 363,60 €
	PCA pôle Accompagnement		12 480,00 €
	PCA pôle ESADSE		12 829,01 €
	Nouveaux Projets pour pôle Relations int.	230 608,00 €	230 608,00 €
	Nouveaux projets pour le pôle ESADSE	20 000,00 €	20 000,00 €
	Annulation de recettes propres suite report biennale	-758 000,00 €	
	Annulation de recettes Partenariats suite report biennale	-440 000,00 €	
	Annulation de recettes région AURA suite report biennale	-535 000,00 €	
	Annulation de recettes Conseil dép. suite report biennale	-120 000,00 €	
	Annulation de recettes SEM suite report biennale	-300 000,00 €	
	Annulation dépenses de fonctionnement suite report biennale		-2 050 000,00 €
	Annulation dépenses de RH suite report biennale		-103 000,00 €
BP+BS 2021	2000年1月1日 1日 1	9 413 022,30 €	9 413 022,30 €

## 3.2 Pour la section d'investissement

	Budget supplémentaire	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
BP 2021	<b>医</b>	278 097,00 €	278 097,00 €
	Affectation du résultat	19 359,97 €	
	Projets pour l'ESADSE		19 359,97 €
BP+BS 2021		297 456,97 €	297 456,97 €



Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2021.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité, 15 voix sur 15.

Pour <u>extrait</u>, Le président de séance

Marc CHASSAUBENE